



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022642

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/01/2025 13H55 C:002317 I:43136
V/REF : 4700170840 - LIGNE 1
V/Email reçu le Lundi 13/01/2025 a 13H55

ENGIE ENERGIE SERVICES

**TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX**

IMMEUBLE : 4 RUE DES CHAMPEAUX
21000 DIJON

Dijon, le 21 Février 2025

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or
LOCALISATION : 4 RUE ERNEST CHAMPEAUX - DIJON / MR ABOUBAKR SABOUN 0651266836
MOTIF : INTERVENIR POUR RADIATEUR DES DEUX CHAMBRRES ET CELUI DU SALON FROIDS
ET TUYAUX FROIDS MALGRE VANNE SUR 5
NUMERO DE COMMANDE ENGIE 23271140
Donneur d'ordre : M. S CHARPENTIER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 14 JANVIER 2025 A 15H30
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL
PURGE DES RADIATEURS : PRESENCE D'AIR
RELEVÉ DE TEMPERATURE : 20,8°C

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Minimum facturation Prestation < 75€ HT	1	75,00	75,00
1,00	Relevé Température Ponctuel. dans lgt 3p	1	5,00	5,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022642

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	80,00
T.V.A. a 20,00%	16,00
TOTAL T.T.C.En EURO	96,00

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN